Envoyé en préfecture le 06/05/2024
Reçu en préfecture le 06/05/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240502-2024_DELIB_41-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 02 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION :
26/04/2024

DATE D'AFFICHAGE :
03/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 17
- Présents	: 14
- Absents	: 3
- Votants	: 14
- Pour	: 14
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU SIEGE DE LA FDE80

AVENANT N°1

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 2 mai à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 14 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président annonce que dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation du siège de la Fédération attribué à la CRAM pour la période 19/07/2023 - 30/06/2028, il convient d'intégrer dans ce contrat l'entretien des installations de l'extension du bâtiment.

Il présente au Bureau ce projet d'avenant n° 1 qui entraine une augmentation du montant annuel hors taxes de la redevance P2 (maintenance, surveillance, entretien) de 10 815,00 € à 12 562,00 € et du P3 (gros entretien) de 5 568,00 € à 6 030,00 € jusque janvier 2025 et 6 562,00 € à partir du 1er février 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve l'avenant n°1 à passer avec la CRAM afin d'intégrer dans le contrat d'exploitation des installations du siège de la FDE, les installations de l'extension du bâtiment.
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et à en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme